



Date de dépôt : 6 janvier 2023

Rapport

de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de Christo Ivanov, Patrick Lussi, Marc Falquet, Stéphane Florey pour la réalisation d'infrastructures sportives provisoires dans la zone du PAV

Rapport de Fabienne Monbaron (page 3)

Proposition de motion (2871-A)

pour la réalisation d'infrastructures sportives provisoires dans la zone du PAV

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la loi sur le sport (C 1 50), qui encourage la pratique des activités physiques et sportives par l'ensemble de la population ;
- l'importance d'offrir, tant aux jeunes qu'aux aînés, des loisirs sains et intelligents ;
- les bénéfices retirés de la pratique du sport en termes de santé publique ;
- la nécessité de mettre à disposition des infrastructures sportives qui répondent aux normes de sécurité et aux normes sanitaires pour que les pratiquantes et les pratiquants journaliers puissent continuer à s'adonner à leur sport favori ;
- le fait que la piscine de Varembe doit fermer pour réfection complète, en raison de défauts de structures au niveau du second œuvre ;
- le fait que la piscine des Vernets devra également fermer pour d'importants travaux pour la sécurité de toutes et de tous ;
- le fait que les patinoires des Vernets (intérieure et extérieure) devront fermer temporairement pour changer de système de refroidissement et remplacer l'ammoniac par du glycol,

invite le Conseil d'Etat

à autoriser et soutenir la réalisation d'infrastructures sportives provisoires dans le secteur du PAV pour des terrains en propriété de la FPAV, de l'Etat de Genève, des entités étatiques ou des superficières.

Rapport de Fabienne Monbaron

Ce projet de loi déposé le 20 septembre 2022 a été étudié lors de trois séances de la commission d'aménagement sous la présidence de M. Stéphane Florey. Ont assisté, partiellement ou totalement à ces séances : M^{mes} Saskia Dufresne, directrice générale du PAV – DT, et Marie Schärli, secrétaire générale adjointe – DT, ainsi que MM. Sylvain Ferretti, directeur général, office de l'urbanisme (OU) – DT, et Jean-Charles Pauli, secrétaire général adjoint OU – DT. Les procès-verbaux ont été tenus avec rigueur et précision par M^{mes} Lara Tomacelli et Garance Sallin, qu'elles en soient ici remerciées.

Présentation du projet de motion par M. Christo Ivanov

M. Ivanov présente cette motion suite à des problèmes importants survenant en ville de Genève : la fermeture (six mois à un an) de la piscine de Varembe à cause de plafonds risquant de s'effondrer, la piscine des Vernets qui devra être rénovée (isolation, plafonds et bassins) et qui engendrera une fermeture d'un ou deux ans, le remplacement de l'ammoniac par du glycol pour l'alimentation en glace de la patinoire des Vernets afin d'éviter des dangers par rapport aux futures habitations de la zone Vernets, et la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc qui ne sera pas terminée avant 2028. La motion souhaite autoriser la construction d'infrastructures publiques provisoires dans la zone du PAV. Il donne l'exemple de ce qui s'est déjà réalisé derrière le stade de Genève, où, dans l'attente de la construction des logements, la zone a été louée à l'entreprise AIRLOOP qui propose diverses activités sportives pour des événements. Cette motion est donc proposée pour trouver une solution intermédiaire permettant aux nageurs et patineurs de pratiquer leurs sports durant les fermetures des différents établissements précités. De plus, la création d'une infrastructure sportive provisoire au PAV permettrait également de soulager le déplacement des écoliers engendré par la fermeture des établissements précités.

Questions des députés

Un député Ve demande si les installations prévues sont forcément provisoires. Il se demande s'il ne faudrait pas identifier des infrastructures de long terme.

M. Ivanov répond que, selon lui, il faudrait prévoir des installations sportives de long terme, mais qu'il devrait questionner M. Cramer (président du conseil de fondation de la Fondation PAV) à ce sujet. Dans le cas de la M 2871, il s'agit d'une infrastructure d'urgence qui devra être créée

rapidement afin que les gens puissent continuer la pratique de leurs sports. Il explique s'être renseigné sur la faisabilité du projet et indique avoir trouvé des entreprises en Suisse, notamment à Sursee dans le canton de Lucerne, qui louent des structures mobiles.

Le député Ve se demande si la motion prendra effet suffisamment rapidement pour répondre notamment à la problématique de Varembeé. Il demande si ces structures mobiles peuvent être mobilisées à court terme.

M. Ivanov indique s'être entretenu avec M. Cramer qui approuve la proposition de motion. Il estime qu'en cas d'accord du Grand Conseil, le projet pourrait se construire très rapidement.

Le député Ve comprend que la motion est urgente pour cet objet, mais dès lors qu'il entend souvent parler d'enjeux au niveau des équipements publics scolaires, avec notamment des interrogations sur la partie PAV, il se demande si M. Ivanov s'opposerait à l'élargissement de la motion de ce point de vue là.

M. Ivanov n'émet pas d'opposition pour une modification de la motion.

A la question d'un député S de savoir si cette motion est proposée à cause de velléités émises par le Conseil d'Etat ou si c'est par anticipation, M. Ivanov répond qu'elle est proposée par anticipation.

Le député S aimerait savoir si la conception d'infrastructures provisoires, telles qu'un bassin olympique, se fait facilement et si c'est un montage hors sol.

M. Ivanov explique que des entreprises de structures mobiles proposent et montent sur place des piscines de 50 mètres hors sol qui se louent. Il prend l'exemple des patinoires provisoires qui sont installées en hiver, notamment par la Ville de Genève. La structure est louée chez un prestataire pour une durée déterminée et elle est montée en kit.

M. Ivanov indique qu'il souhaiterait proposer un amendement pour simplifier la motion. Il souhaiterait remplacer le terme « autoriser » par « faciliter » à la p. 2 de la motion (« invite le Conseil d'Etat à **autoriser faciliter** et soutenir la réalisation d'infrastructures sportives provisoires »).

A la question du président de comprendre la différence entre les deux verbes dès le moment où une autorisation sera de toute façon nécessaire, M. Ivanov indique que le terme « faciliter » renvoie à quelque chose de plus dynamique que « autoriser ».

Le président demande si, dans la zone PAV, la Ville de Genève est propriétaire de terrains.

M. Ivanov répond que la Ville n'est, en tout cas, pas propriétaire de terrains suffisamment grands sur la zone PAV pour accueillir ces infrastructures.

L'avantage du PAV, comme emplacement provisoire, c'est sa proximité avec le centre sportif des Vernets.

Suite à l'explication de M. Ivanov quant à la durée des travaux (six mois pour la piscine de Varembe, et un à deux ans pour les Vernets), un député Ve résume en disant que l'ordre de grandeur est de deux ans.

Le député Ve demande si la structure mobile pour la piscine serait une structure utilisable toute l'année ou seulement l'été.

M. Ivanov répond que la piscine serait couverte et donc utilisable toute l'année. La construction serait pérenne pour deux ans.

Un député PDC demande à M. Ivanov, si une solution de ce type-là a été proposée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

M. Ivanov répond par la négative.

A la question d'un député PDC de connaître le coût pour l'Etat d'une telle infrastructure, M. Ivanov répond qu'il n'y aura pas de coût pour l'Etat puisque la Ville de Genève louera le terrain. Il explique qu'en cas d'accident dans une structure existante, la Ville de Genève sera obligée de faire un investissement. Il ajoute qu'il dépose cette motion afin d'éviter de se retrouver dans une situation semblable à celle de Berne, où le plafond d'une piscine s'est effondré en 2009.

Le député PDC comprend l'inquiétude de M. Ivanov, mais souhaite connaître le budget de la Ville de Genève quant à la réalisation de tels investissements (la construction de la nouvelle piscine des Eaux-Vives, les rénovations évoquées, etc.)

M. Ivanov précise que la construction de la piscine des Eaux-Vives a déjà été votée. Il indique que la Ville de Genève n'aura pas d'autre choix que d'effectuer ces investissements.

Le député PDC répond que la Ville peut simplement fermer les Vernets.

A la question de M. Ivanov de savoir quel sera alors le sort des utilisateurs du centre sportif des Vernets dans ce cas, le député PDC répond qu'il propose la fermeture de cette piscine car il entend les difficultés de la Ville de Genève.

Une députée PLR se demande si, en p. 2 de la motion, lorsqu'il est indiqué « à autoriser et soutenir la réalisation d'infrastructures sportives provisoires dans le secteur du PAV pour des terrains en propriété de la FPAV... », il ne serait pas plus correct d'écrire « sur » des terrains plutôt que « pour » des terrains.

M. Ivanov répond par la négative. La formulation correcte, à son sens, est « pour » des terrains.

A la question d'une députée MCG de savoir s'il sera possible de réutiliser l'installation qui aura été créée, M. Ivanov répond par l'affirmative : l'installation est démontable. Le prestataire monte la structure, assure une partie de sa maintenance et le moment venu la démonte et repart avec.

Le président souhaite savoir si un texte similaire a été déposé à la Ville de Genève.

M. Ivanov répond ne rien avoir déposé à la Ville de Genève, car la Ville n'a pas la superficie disponible. Le seul endroit disponible pour la Ville aurait été la caserne des Vernets, mais il aurait fallu pour cela repousser la construction des logements de deux ans. L'autre surface assez grande aurait pu être la plaine de Plainpalais, mais cela n'était pas envisageable à cause des forains, du cirque et des marchés.

A la question du président de savoir si M. Ivanov attend le signal du Grand Conseil pour actionner l'action à la Ville pour la suite, M. Ivanov répond par l'affirmative.

Le président demande le temps nécessaire à l'activation d'un crédit à la Ville de Genève. Un problème de timing se pose car il faudrait, selon lui, compter trois ou quatre ans de mobilisation en travaux. Il demande si le prestataire engagé pour la mise en place de la structure mobile serait disponible immédiatement ou devrait mobiliser d'autres structures.

M. Ivanov répond que le prestataire a le nécessaire en stock et qu'en cas de procédure accélérée cela peut être très rapide.

Une députée PLR demande s'il est nécessaire d'avoir un bâtiment et non seulement un terrain pour la mise en place de la structure.

M. Ivanov répond que, si un bâtiment n'est pas disponible, des containers devront être utilisés.

La députée PLR demande si la Ville de Genève souhaite investir autant pour une installation provisoire.

M. Ivanov répond qu'ils verront bien.

Le président prend congé de l'auditionné.

Discussion interne

Un député EAG estime compliqué de trouver un terrain libre sur le PAV. Il propose l'audition de la Ville pour savoir si elle estime nécessaire la mise en place de cette infrastructure. Il rappelle que la Ville de Genève a construit une nouvelle piscine aux Eaux-Vives et a mis sur pied une série d'infrastructures. Il indique être contre cette motion puisque la Ville est responsable du sport et non le canton.

A la question du président de savoir où a été construite la nouvelle piscine des Eaux-Vives, le député EAG répond qu'elle n'a pas encore été construite.

Un député PDC ajoute que les travaux vont commencer très prochainement. Il émet lui aussi des doutes quant à la volonté de la Ville d'investir dans ce projet et ajoute que des terrains libres sont rares. Le canton a un problème d'infrastructures sportives car, étant donné l'accroissement de la population, de plus en plus de jeunes souhaitent effectuer des activités sportives. Il soutient donc l'idée d'audition de la Ville et plus précisément du service des sports.

Un député Ve rejoint les doutes qui viennent d'être exprimés sur la faisabilité du projet, mais pense qu'il serait logique d'entendre la Fondation PAV (FPAV). Il se demande si cette motion ne pourrait pas être amendée pour soutenir une demande d'installation sportive plus pérenne.

Une députée PLR propose d'écouter d'abord la Ville de Genève, car si elle ne souhaite pas financer le projet, il n'est pas nécessaire d'auditionner la fondation. Elle émet des doutes quant à la durée des travaux de rénovation devant être effectués aux Vernets et à Varembeé. Certains travaux pourraient être faits, par exemple, en été, pour limiter les désagréments.

Un député S estime que proposer une installation sportive plus pérenne n'est pas l'objet de cette motion. Si la commission juge cette motion non pertinente, il faudrait proposer son retrait. Si, en revanche, cette installation provisoire est nécessaire et qu'une coordination entre canton et Ville est nécessaire sur cette question, il faut aller de l'avant, et ce même sans auditionner la FPAV.

Une députée MCG souhaite rappeler que la Ville de Genève a organisé un opéra provisoire près de la place des nations et la structure a ensuite été revendue. Dans ce cas, il s'agit d'une location et elle considère cela comme pertinent, surtout du point de vue des délais. Elle pense judicieux de procéder à des auditions afin d'en savoir plus notamment sur le coût d'un tel projet.

Un député PDC précise qu'il n'est pas opportun de demander à la Ville de Genève d'effectuer des travaux si c'est de sa compétence de le décider.

Aucune opposition n'est formulée à la proposition du président d'auditionner la Ville de Genève puis, suivant ce qu'elle dit, d'auditionner la FPAV.

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire de la Ville de Genève, accompagnée de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du service des sports, et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel de M^{me} Barbey-Chappuis

M^{me} Barbey-Chappuis explique que le sport à la Ville de Genève représente un budget de 46,6 millions de francs, dont 5,5 millions de subventions. Il y a 2,5 millions d'usagers annuellement dans les infrastructures sportives gérées par la Ville (les plus importantes sont les Vernets, le Bout-du-Monde, Queue-d'Arve, Varembe, Bois-de-la-Bâtie, Bois-des-Frères, Vessy et Frontenex). 3000 manifestations et événements sportifs se déroulent chaque année. On compte 20 000 locations de terrains de tennis, badminton et squash. Dans le cadre du covid, une offre sportive a été développée dans l'espace public, qui sera multipliée à l'avenir, car cela répond vraiment à une demande. Il s'agit de projets comme L'Asphalte (26 000 usagers sur une période de quatre mois) ou La Canopée (13 000 personnes, 260 cours, durant l'été 2022). Il y a aussi les écoles de sport pour les jeunes (plus de 1200 places dans 25 sports différents). En été, plus de 2000 places sont offertes à des enfants de la Ville de Genève et des autres communes.

Le plan directeur des sports 2022-2030 a été présenté cette année et non en début de législature, car il était important de tenir compte des effets du covid sur la pratique sportive. Le plan comprend 4 axes stratégiques : 1. des infrastructures polyvalentes et adaptées aux nouvelles pratiques et besoins de la population, 2. un soutien au monde sportif renforcé et pérennisé, 3. le sport comme moyen de créer et véhiculer des valeurs et 4. la volonté d'accueillir des manifestations d'envergure, tout en ayant une attention particulière aux enjeux environnementaux. Ce plan directeur des sports constitue le cadre stratégique pour la politique de la Ville de Genève en matière de sport à l'horizon 2030. En sus de ce document-cadre, il y a aussi le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 qui, lui, est axé sur les investissements dans les infrastructures sportives. Ce plan directeur des équipements sportifs prévoit un montant de 300 millions de francs d'investissements, entre 2017 et 2030, pour construire de nouvelles infrastructures ou rénover celles existantes. Les raisons pour lesquelles ces investissements sont cruciaux sont les suivantes : une augmentation démographique significative, l'apparition de nouveaux sports (sports urbains), le développement de la pratique féminine, qui est réjouissant mais apporte une pression supplémentaire sur les infrastructures. Les infrastructures actuelles sont sous pression : les équipements sportifs sont vieillissants et les investissements étaient peu importants ces 20 dernières années. La dernière inauguration d'un centre sportif était la Queue-d'Arve en 1993 ; le Bout-du-Monde date des années 60. Il faut donc accélérer le rythme. Les équipements sont aussi saturés aux heures de pointe. Par exemple, en 2019,

on comptait aux Vernets 15 000 entrées en août ; aujourd'hui, avec la fermeture de Varembe, il y en a 29 000.

L'offre est également peu adaptée à l'augmentation de la pratique libre. Beaucoup de gens pratiquent le sport de façon libre, sans un encadrement en club. C'est aussi certainement lié à la génération « zapping », qui recherche moins une pratique cadrée, mais est plutôt touche-à-tout et aime tester de nouvelles activités. Telles qu'elles ont été conçues, les infrastructures sont très axées sur le sport masculin et permettent peu l'accueil de grandes manifestations d'envergure nationale ou internationale. Depuis deux ans, le Conseil municipal a déjà voté pour 100 millions de francs d'investissements dans le domaine du sport, avec le complexe sportif des Eaux-Vives au cœur même de la ville, la halle de tennis du Bois-des-Frères, la maison du sport et le tennis de table et judo au Bois-des-Frères.

Concernant la M 2871, M^{me} Barbey-Chappuis accueille favorablement toute motion mettant du vent dans les voiles de la politique sportive. Cela étant, elle souhaite revenir sur quelques éléments. Contrairement à ce que dit l'exposé des motifs, le sport n'est pas marginalisé sur le plan budgétaire. La politique sportive est un pilier de la feuille de route de son département, ainsi que la thématique centrale de son année de mairie. Elle a la volonté affirmée d'organiser et accueillir de grandes manifestations sportives telles que le Tour de Romandie masculin l'an prochain et le Gonet Geneva Open chaque année avec les meilleurs joueurs de tennis du monde. Par ailleurs, elle souligne le franc succès rencontré par la Fête du sport, fruit d'une collaboration entre la Ville de Genève, le canton et l'Association genevoise des sports. Sur des dossiers relevant de la compétence du canton selon la LRT-3 (loi sur la répartition de tâches entre les communes et le canton) dans le domaine du sport, la Ville a tout de même été très active pour proposer des solutions à la première équipe du Servette FC, qui pourra enfin bénéficier d'un terrain d'entraînement en 2024. Au niveau de l'exposé des motifs, il y a quelques imprécisions. Il n'y a pas 60% des utilisateurs du bassin des Vernets qui proviennent des communes vaudoises et françaises ; au contraire, 60% viennent de la Ville, 30% des autres communes et 10% de France voisine. S'agissant de la piscine de Varembe, celle-ci va rouvrir à la fin juin 2023. C'est une priorité pour les autorités de la Ville de Genève de pouvoir rouvrir cette piscine, car il y a eu un net report sur les Vernets, c'est pourquoi les horaires ont été étendus. En outre, la patinoire des Vernets ne devra pas fermer temporairement à cause du changement de production de froid de la patinoire. Il faudra effectivement changer le système de refroidissement, mais cela sera fait de sorte à ne pas impacter le fonctionnement de la patinoire. Si le timing

prévu des travaux est respecté, le championnat pourra se dérouler. L'objectif étant de mener les travaux tout en maintenant l'exploitation.

S'agissant des invites, son département est toujours disposé à mener des projets provisoires. C'est quelque chose qu'ils ont fait cette année à L'Asphalte, avec l'occupation provisoire du site de la Jonction pour mener des projets sportifs. Cela a très bien marché, avec 26 000 usagers sur une période de quatre mois. Ils sont tout à fait prêts à proposer des projets sportifs temporaires sur les terrains du PAV, à condition que ceux-ci s'y prêtent et que des moyens financiers soient alloués pour cela. Pour l'instant, la Ville de Genève n'a pas de montant prévu dans le budget à cet effet. Dans le cadre de la communauté des communes urbaines avec Lancy et Carouge, il y a un projet pérenne prévu dans le PAV centré autour du sport. Il s'agit du projet Porte Sud, porté par des privés (l'entreprise HIAG) et complété par des équipements sportifs intercommunaux. Les communes concernées ont défini quel serait le programme adapté pour ce site, à savoir une salle omnisport de 400 places, des sports urbains, et potentiellement des terrains indoor de beach volley et de foot en salle. Le projet avance, un mandat a été donné pour le développer.

Questions des députés

Le président constate qu'actuellement, Varembe est fermé, et que les Vernets devront fermer également pour être rénovés.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce n'est pas pour tout de suite. L'objectif est d'abord le Bout-du-Monde, qui devra être démolé et reconstruit. Dans ce cadre, il est prévu une piscine sur le site du Bout-du-Monde ; l'objectif est d'ouvrir ce site vers 2028, ce qui permettrait d'avoir une alternative pour fermer les Vernets, rénover la piscine et faire la piscine suivante. Cela évitera de devoir fermer les Vernets ou Varembe sans avoir une solution additionnelle avec un nouveau bassin.

M^{me} Bonvin explique que M^{me} la maire a voulu un projet de séquençage. Il y a le centre aux Eaux-Vives qui va ouvrir, avec un bassin de 25 mètres qui devrait être inauguré en 2025-2026 pour les écoles et le public. En 2028, il devrait y avoir l'ouverture d'un bassin au Bout-du-Monde, ce qui permettrait de maintenir l'offre actuelle de piscines d'ici à 2032. A partir de 2032, avec les phases de rénovation, l'offre sera augmentée, avec la première ouverture (les Vernets ou Varembe selon le phasage de fermeture), et en 2034 la deuxième piscine. D'ici 2035, la Ville aura donc rénové tous ses bassins et offrira davantage de mètres carrés, avec l'ouverture d'un bassin de 50 m au Bout-du-Monde, et d'un bassin de 25 m à la gare des Eaux-Vives. Ils répondront à l'étude menée en 2018 qui indiquait qu'il manquait 900 m² de

bassins sur tout le canton. A part maintenant avec la fermeture imprévue de Varembe, la Ville ne va pas baisser son offre en termes de piscines, elle va la maintenir en faisant les travaux et l'augmenter.

Un député S comprend que leur planification ne prévoit pas l'installation de structures provisoires, en ce qui concerne les bassins.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'actuel Conseil administratif n'a pas retenu l'option de bassins provisoires. Durant la précédente législature, il avait effectivement été question de faire une piscine provisoire sur le site des Vernets pour rénover l'actuelle piscine. Ils ont considéré que c'était beaucoup trop cher pour du provisoire et qu'il valait mieux intégrer dans le projet du Bout-du-Monde une piscine définitive, qui permettra de répondre à l'augmentation démographique prévue d'ici à 2035 et de rénover les deux piscines sans diminuer l'offre. En revanche, les utilisations provisoires de sites comme ils l'ont fait à la Jonction sont très intéressantes. Ils sont en train de regarder s'il n'y a pas d'autres lieux sur la commune qui pourraient s'y prêter, pour une offre axée sur du sport urbain ou des terrains de foot ou de basket provisoires. Ce serait des infrastructures relativement légères et moins coûteuses qu'un bassin provisoire.

Un député S en déduit qu'il en va de même pour les surfaces de glace et qu'il n'est pas prévu d'utiliser le PAV pour une structure temporaire de glace.

M^{me} Barbey-Chappuis le confirme, d'autant plus qu'ils ne vont pas fermer la patinoire des Vernets pendant la rénovation. Un crédit est prévu pour assainir la patinoire du point de vue énergétique, mais tout cela sera sans impact sur la saison du championnat suisse de hockey.

M^{me} Bonvin ajoute qu'un séquençage de travaux a été prévu afin de garantir la poursuite de l'exploitation. Des décalages d'une ou deux semaines seront possibles au niveau du sport, mais sans coupure d'exploitation. Tout ceci a déjà été discuté avec les clubs concernés.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que l'enjeu est que ce crédit soit voté au plus tard en janvier afin que le séquençage puisse se faire de manière à ne pas impacter le championnat.

Un député S comprend que la Ville appréhende les perspectives PAV dans une logique d'opportunités pour créer comme à la Jonction des espaces provisoires, par exemple pour du sport urbain, et non pas en lien avec la perspective de rénovation des équipements sportifs.

M^{me} Barbey-Chappuis le confirme. Pour les rénovations, tout un programme est prévu et la Ville arrive normalement à s'en sortir sans cela. Concernant le PAV, il y a ce travail sur un projet définitif avec les deux autres

communes concernées, qui serait un beau programme sportif qui a vocation à être pérennisé.

Un député Ve évoque des rumeurs concernant des difficultés pour la Ville à obtenir des équipements publics, notamment scolaires, dans le PAV. Il demande si la Ville a la possibilité d'installer les équipements publics nécessaires dans le PAV.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ses collègues, M^{mes} Perler et Kitsos, seraient sans doute plus à même de répondre à cette question. Du point de vue des équipements sportifs, il y a ce projet pérenne très intéressant de Porte Sud, qui répond à des besoins. Sur l'aspect sécurité, ils ont listé leurs besoins, mais elle n'a pas la garantie qu'ils seront pris en compte dans leur totalité.

M^{me} Bonvin ajoute qu'en Ville, la PR-971 a évalué les besoins en matière sportive, l'établissement d'image directrice sur plusieurs sites, soit le Bout-du-Monde et la zone des Vernets (futur parc des sports). A terme, cet espace sera repensé dans sa globalité avec un programme sportif conséquent. La première étape concernait le Bout-du-Monde et un travail a été fait pour l'établissement du programme pour ce site. La deuxième étape est de travailler sur le parc des sports. Il est prévu d'intégrer les besoins sportifs liés au développement du PAV ainsi que les nouvelles pratiques sportives.

A la question d'un député Ve de savoir ce qu'il en est de la possibilité d'utiliser de la glace synthétique pour la patinoire, M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela n'est pas homologué par la ligue suisse de hockey. Cela ne donne pas encore la même satisfaction, en termes de sensations, que la glace normale. Ils travaillent plutôt sur l'assainissement de la patinoire, qui est située sur le site le plus consommateur de la Ville. Les 30 millions de francs permettront de réduire l'impact en termes de consommation, mais aussi de produire de l'énergie : ils visent à faire la plus grande centrale photovoltaïque de la Ville de Genève sur le toit des Vernets.

M^{me} Bonvin ajoute que les essais de glace synthétique n'ont pas été concluants jusqu'à aujourd'hui, mais cela ne veut pas dire qu'ils n'y arriveront pas à terme.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que, même lorsqu'il y aura Trèfle-Blanc, les Vernets seront encore très sollicités par les juniors, le patinage artistique, etc., c'est pourquoi ils ne peuvent pas non plus passer à la glace synthétique malgré la nouvelle patinoire.

Un député Ve demande ce qui a orienté leur choix de faire une démolition-reconstruction pour le Bout-du-Monde.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le bâtiment est à bout de souffle et mal conçu. D'un point de vue opérationnel, il est difficile de ne pas avoir de bâtiment à l'entrée du site. Le programme n'est plus vraiment adapté.

M^{me} Bonvin précise que la démolition-reconstruction concerne le bâtiment blanc (pavillon des sports). La tribune et le bâtiment en bois resteront. La volonté est de ramener tout le centre sportif vers l'entrée actuelle du site (côté parking). Cela permettra de construire le nouveau bâtiment sur les terrains existants en gardant l'exploitation sur le pavillon existant. Quand le nouveau centre sera construit, ils détruiront l'ancien bâtiment, ce qui permet de maintenir l'exploitation tout le long des travaux.

A la question du président de savoir si les terrains vont être également entièrement refaits, M^{me} Bonvin répond que les deux terrains qui recevront le nouveau bâtiment seront déplacés à Vessy avant le début de la construction. L'offre ne baissera donc pas. Le BMX va être agrandi et mis aux normes européennes. Le programme prévoit l'ajout des sports urbains, plus des salles de sport, une piscine, une salle d'escrime pour accueillir des compétitions d'envergure et répondre aux besoins sport-art-études, relève élite et centres de performance.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'il y a aussi la volonté de s'éloigner des berges, du point de vue environnemental.

Un député S remarque que la magistrate a évoqué la question de la disponibilité foncière ainsi que celle du budget. Il observe que la motion pose la question des relations entre les communes et l'Etat, avec la coordination sur les infrastructures. Les considérants évoquent les piscines et patinoires, mais l'invite est beaucoup plus générique : il s'agit de soutenir la réalisation d'infrastructures provisoires dans le secteur PAV sur les terrains en propriété de la FPAV, de l'Etat de Genève, des entités étatiques ou de superficières. Il demande si cela représente un intérêt pour elle en termes de disponibilités foncières, si l'Etat ou la FPAV mettent à disposition des terrains à des conditions avantageuses pour d'autres besoins que ceux des considérants.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a un intérêt : c'est intéressant de pouvoir développer des activités sportives, même de façon provisoire, en occupant des lieux comme à la pointe de la Jonction de façon positive. Cela génère un mélange des publics, ce qui est une utilisation intelligente de friches qui ne seront pas exploitées avant plusieurs années. Cela étant, il reste la question du financement : actuellement, elle n'a pas les moyens pour multiplier le projet de la Jonction dans plusieurs quartiers. Cela coûte cher, que ce soit en infrastructures ou en encadrement : il faut par exemple des médiateurs pour s'assurer que tout se passe bien sur le site. En termes d'investissements, un

terrain de foot coûte facilement 80 000 à 100 000 francs, un terrain de basket 30 000 à 40 000 francs. Ce sont des montants qui peuvent monter assez vite. Il faudrait réfléchir à des collaborations entre les communes et le canton, pour voir si celui-ci a de quoi soutenir ce type de projets si les communes sont prêtes à les monter.

Le député S comprend qu'en votant cette motion, qui réglerait par hypothèse la question de la disponibilité foncière ; il resterait quand même le problème budgétaire.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par l'affirmative. C'est mieux que rien : elle accueille avec beaucoup d'intérêt tous les signes en faveur du sport, mais il faut les moyens pour développer des projets sur les terrains.

Le député S comprend que, s'il y avait une mise à disposition gratuite de surfaces foncières dans le PAV par l'Etat, la commune aurait quand même besoin d'un complément financier pour réaliser les infrastructures.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par l'affirmative. La commune peut aussi envisager de solliciter des partenaires privés. En tout cas, il n'y a actuellement pas de ligne budgétaire pour développer ce type de projets dans le PAV.

Une députée MCG a consulté la liste des piscines et constate que beaucoup sont réservées aux clubs, associations et écoles. Elle demande s'il n'y a pas moyen de mettre ces bassins à disposition du public une partie du temps.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ces bassins n'ont pas été pensés pour une utilisation par le public et ne répondent donc pas aux normes pour cela. Ils ne peuvent donc pas être ouverts au public.

La députée MCG est frappée par le fait que cela signifie qu'il faut être jeune et en bonne santé pour avoir accès à ces infrastructures.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce n'est pas le cas : il y a beaucoup de cours pour les seniors dans certains de ces bassins. Au niveau du sport senior, il y a 20 sports différents, 660 cours et 1585 places disponibles.

La députée MCG observe que certaines personnes souhaitent simplement barboter dans l'eau, sans forcément suivre un cours. Même aux Vernets et à Varembe, si on n'est pas dans un cursus où l'on doit faire des longueurs, c'est difficile d'avoir accès aux bassins. Elle demande comment faire en sorte de ne pas être obligé de s'inscrire à des cours pour bouger.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que nager en pratique libre est tout à fait possible aux Vernets et à Varembe. C'est très contraint actuellement car il y a beaucoup de monde qui souhaite utiliser les lignes d'eau, mais c'est ouvert à tous.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il y a des espaces où il n'y a pas de ligne d'eau, où l'on peut nager librement.

La députée MCG souligne que l'activité physique est essentielle, mais n'est pas obligée de s'appeler « sport ». On peut aussi favoriser l'activité de mobilité des personnes qui ne pratiquent pas un sport dans un club.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que les cours développés à La Canopée étaient davantage centrés sur le bien-être et la détente que sur le sport en tant que tel. C'était du yoga, du Pilates ; cela a beaucoup plu, notamment à la population féminine (80% des inscrits étaient des femmes). Beaucoup de sports proposés ne sont pas des sports intensifs, mais des activités de bien-être et de détente.

La députée MCG relève que la promenade n'est pas favorisée. Par exemple, la Ville a mis un tarif à 48 francs par jour pour arrêter sa voiture au Bout-du-Monde, où plein de gens se retrouvent pour se promener. Depuis que les terrains de football ont été faits, les personnes ont un domaine beaucoup plus étroit et contraint pour se promener.

Un député Ve évoque la question de l'accessibilité à vélo et en transports publics des centres sportifs. Il y a des lieux où cela fonctionne très bien, mais d'autres sont assez mal équipés en accès vélos et transports publics.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le site de Vessy est en effet mal desservi. La desserte devrait être prévue quand le projet des Grands Esserts sera finalisé.

M^{me} Bonvin ajoute, concernant les vélos, qu'ils sont en train de mettre à niveau les lieux d'accueil pour la mobilité douce, mais que ceci dépend du département de M^{me} Perler. Il y a un travail sur les Vernets, dans le cadre de la refonte du site. A Queue-d'Arve ou Bois-des-Frères, les sites les plus récents, il y a une réflexion plus poussée sur le sujet. C'est les services du DACM qui sont en charge de ces travaux. Les demandes ont été faites.

Un député PLR demande ce que la magistrate entend par « sports intensifs ».

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce sont les sports qui ne sont pas des activités de détente comme peut l'être par exemple le yoga.

M^{me} Bonvin ajoute que Jeunesse+Sport travaille aussi sur une offre liée à l'âge physique et non plus uniquement à l'âge biologique. Avant, on disait qu'on faisait un certain sport jusqu'à 65 ans, puis à partir de cet âge, on est un senior. Or, il y a des gens de 65 ans qui sont nettement en meilleure forme que d'autres qui en ont 55.

Le président prend congé des auditionnés.

Discussions

Le président indique qu'il va discuter avec l'auteur de la motion pour lui rapporter les éléments présentés aujourd'hui, afin de voir s'il la retire. Il demande si la commission a un intérêt à voter cette motion.

Un député S répond par la négative.

Une députée PLR abonde dans ce sens. Les problèmes soulevés par la motion ne devraient pas arriver, étant donné que la Ville a prévu le séquençage des travaux.

Le président indique que l'auteur de la motion n'a pas souhaité la retirer, car il souhaite garder une trace des auditions. La commission doit donc passer au débat.

Un député Ve pense que la commission aurait préféré que l'objet soit retiré vu qu'il a été démontré que les problèmes mis en évidence par cette motion ne sont pas avérés. La Ville prévoit, en effet, des alternatives à la fermeture des infrastructures en question. De plus, vu l'absence de terrains disponibles sur lesquels il serait possible de mettre ces infrastructures, il confirme le souhait de son groupe de refuser la motion.

Un député PDC rejoint les propos du député Ve et souhaite relever que la Ville de Genève se donne les moyens d'une politique sportive intéressante, c'est pourquoi elle mérite des félicitations.

Une députée PLR pense que l'auteur de la motion avait de très bonnes intentions. Les faits ont probablement changé entre le moment de la rédaction et la séance devant la commission. Elle constate que les centres sportifs ne sont pas prêtérétés vu que les travaux et fermetures seront adaptés à la mise en place de mesures alternatives comme la piscine de Vessy. La motion n'a pas de nécessité et aurait pu être retirée.

Un député S rejoint les positions déjà exprimées.

Une députée PDC indique qu'il serait possible de voter tout de même la motion et, si la commission n'est finalement pas sollicitée, cela ne dérange pas. Elle votera pour la motion.

Un député EAG indique que l'audition la Ville de Genève montre qu'elle fait des efforts importants pour développer ses infrastructures. Les problèmes présentés par la motion n'ont plus lieu d'être, d'autant que le PAV aura également un pôle sportif dans la zone du « camembert ». Il pense que l'Etat se mêle suffisamment du travail des communes, et le développement du sport fait partie des attributions des communes.

Un député Ve souhaite préciser qu'en refusant la motion, ils ne refusent pas la mise en place d'infrastructures au PAV et d'équipements publics. Ils

précisent uniquement qu'installer des infrastructures provisoires n'est pas judicieux. C'est la notion de provisoire qui ne semble pas faire de sens. L'enjeu n'est pas assez alarmant pour construire du provisoire.

Le président explique s'être entretenu longuement avec M. Ivanov et il estime que la motion est venue trop tôt dans le processus. Il aurait dû, d'abord, faire un débat à la Ville de Genève afin de constater un réel besoin, et ensuite venir en appui avec cette motion. Sur la disponibilité des terrains, ils n'ont malheureusement pas auditionné la FPAV et ont deux sons deux cloches. M. Ivanov indique que celle-ci a des terrains disponibles et les éléments en possession de la commission semblent indiquer le contraire. Il trouve de toute façon compliquée l'insertion d'une telle infrastructure dans le PAV, notamment avec le référendum sur les PLQ PAV qui a abouti. Le secteur est en pleine expansion et tout devient compliqué. La motion aurait tout de même un effet préventif, il est donc prêt à la soutenir. De plus, bien qu'il soit bien structuré et qu'il n'impliquerait pas de diminution de prestations, le programme exposé par M^{me} Barbey-Chappuis n'est pas à l'abri d'un référendum sur des crédits obtenus, notamment pour les infrastructures du Bout-du-Monde. Le refus de cette motion impliquerait l'impossibilité de répondre à des demandes pouvant être soumises pour des problématiques éventuelles par la suite.

1. Vote

Le président met aux voix l'entrée en matière de la M 2871 :

Oui : 3 (2 MCG, 1 UDC)

Non : 10 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 EAG)

Abstention : –

L'entrée en matière de la M 2871 est refusée.

Annexe : Présentation de la Ville de Genève du 9 novembre 2022



M-2871 Pour la réalisation d'infrastructures sportives provisoires dans la zone du PAV

Audition
Commission d'aménagement du canton



Marie Barbey-Chappuis
Maire de Genève




1. Le sport en Ville de Genève

Budget de **46.6 millions de francs** en 2022, dont **5.5 millions de francs de subventions**

2.5 millions d'usagers dans nos **21 infrastructures** annuellement

1000 personnes par jour en moyenne dans chaque **piscine** (777, 360/365)

3000 matchs, manifestations et événements sportifs dans nos sites

20'000 locations de terrains de tennis, badminton, squash

70 cours gratuits dans l'espace public en 2022
Des projets comme **L'Asphalte** (26'000 usagers) ou **La Canopée** (13'000 personnes, 260 cours)

Ecoles de sport pour les jeunes, sport pour les adultes et sport pour les seniors dès 55 ans.





2. Les documents cadres

Le Plan directeur des sports 2022-2030

Vision 2030

Genève est une véritable ville de sport où tout un chacun peut pratiquer une large diversité de sports et d'activités physiques, à proximité de son logement ou de son lieu de travail et ce, dans des infrastructures et espaces publics de qualité permettant de répondre aux besoins des sportifs occasionnels, amateurs ou d'élite.

Axes stratégiques

Axe 1: des infrastructures polyvalentes adaptées aux nouvelles pratiques et besoins de la population

Axe 2: un soutien au monde sportif renforcé et pérennisé.

Axe 3: le sport: un moyen de créer et véhiculer des valeurs

Axe 4: Genève, ville de sport et de manifestations d'envergure.



2. Les documents cadres

Le Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030

Un montant de **300 millions de francs d'investissements** durant la période.

Constats	Objectifs à l'horizon 2030
Une offre d'équipements sportifs vieillissante	Rénover les équipements les plus dégradés
Une offre d'équipements sportifs qui fonctionne à saturation aux heures de pointe	Augmenter l'offre d'équipements sportifs pour maintenir l'offre d'équipements par habitant, compte tenu de la croissance démographique prévue.
Une offre d'équipements sportifs inadaptée à l'augmentation de la pratique libre	Augmenter la part d'utilisation pour la pratique libre en optimisant les équipements existants et en créant de nouvelles installations, y compris dans l'espace public et les parcs.
Une offre d'équipements sportifs orientée principalement sur le sport masculin	Augmenter la part d'utilisation pour la pratique féminine.
Une offre d'équipements qui ne permet pas le développement de l'événementiel sportif	L'offre actuelle ne permet pas d'augmenter le nombre de manifestations en salle.

3. Les installations sportives de la Ville de Genève prévues d'ici 2030



Les crédits votés depuis le début de la législature

- **Complexe sportif aux Eaux Vives**

Vote du Crédit de **68 millions de francs** destiné à la construction d'un complexe sportif incluant une piscine, un mur de grimpe et une salle omnisports.

- **Halle de tennis au Centre sportif du Bois-des-Frères**

Vote du crédit de **13.2 millions de francs** destiné à la construction d'une halle couverte permanente pour trois terrains de tennis et à la réfection de trois terrains extérieurs au Centre sportif du Bois-des-Frères

- **Maison du sport**

Vote du crédit de **5.2 millions de francs** destiné à la Maison du sport

- **Tennis de table et judo au Centre sportif du Bois-des-Frères**

Vote du crédit de **14 millions de francs**

- **Autres crédits déposés qui sont actuellement à l'étude au Conseil municipal (PR-1524 Vernets: 29 millions de francs; PR-1539/Varembé soi souple: 3 millions de francs) et autres demandes de crédits à venir en 2023 (crédit d'étude Bout-du-Monde, piscines de Varembé et des Vernets, Queue d'Arve)**

4. M-2871 : un exposé des motifs erroné

«Le sport se retrouve marginalisé sur le plan budgétaire, faute de relais politiques»...

- La politique sportive est un **pilier de ma feuille de route politique** (voir slides précédentes)
- Le sport est d'ailleurs la thématique centrale de mon **année de Mairie**
- Une volonté affirmée d'organiser/d'accueillir des **manifestations sportives** (Fête du sport en collaboration avec le DCS/AGS; Tour de Romandie; Gonet Geneva Open, etc)
- Une volonté de valoriser le **bénévolat** dans le domaine sportif (Maison du sport, Fête du bénévolat)
- Sur des dossiers relevant de la compétence du canton selon la LRT-3, comme le Pôle football, la Ville de Genève s'est très activement investie pour **proposer des solutions au Servette FC** (1^{ère} équipe à Vessy et Académie du SFC aux Evaux)



Il est donc faux de sous-entendre qu'il n'y a pas de «relais politiques».



4. M-2871 : précisions sur l'exposé des motifs

Exposé des motifs

« 60% des utilisateurs du bassin olympique des Vernets proviennent des communes vaudoises et françaises voisines. C'est d'ailleurs le seul bassin olympique en ville de Genève »

« La piscine de Varembeé devra fermer en raison de déficiences constatées au niveau du second oeuvre. La piscine des Vernets devra elle aussi fermer, car des travaux sont nécessaires pour des raisons de sécurité »

« Les patinoires des Vernets devront fermer temporairement pour changer de système de refroidissements et remplacer l'ammoniac par du glycol. Ceci en raison du développement du PAV et la construction de logements en lieu et place de la caserne de Vernets pour des raisons de sécurité »

Précisions

Selon nos chiffres, 10 % des usagers viennent de France voisine ou du canton de Vaud, alors que 60 % viennent de la Ville de Genève (les 30 % restants viennent d'autres communes).

Suite à la fermeture de Varembeé, des efforts importants ont été déployés par les services de la Ville pour pouvoir pallier à la baisse de l'offre. Les horaires d'accueil du public aux Vernets ont été étendus depuis le 22 août (ouverture le lundi matin de 8h00 à 12h00 et le mardi soir de 20h00 à 22h00). L'entretien annuel prévu initialement à la Piscine des Vernets (avec une fermeture qui était prévue du 22 août au 11 septembre) a été déplacé en décembre afin de maintenir, lors de la rentrée scolaire, les prestations.

Pour les patinoires, les travaux de changement du système de refroidissement sont prévus en 2023/2024 et 2025, sans fermeture de la patinoire entre octobre et avril (impact léger sur le public, mais pas d'impact sur les saisons hockey et patinage).



5. M-2871 Commentaires sur l'invite

Avec le projet L'Asphalte, à la Pointe de la Jonction, le DSSP a montré qu'il pouvait proposer des projets sportifs temporaires qui attirent du public (26'000 usagers en cinq mois)

Le DSSP est ouvert à l'idée de pouvoir proposer des projets sportifs temporaires sur des terrains du PAV pour autant que:

- De tels terrains soient disponibles et s'y prêtent.
- Des moyens financiers soient alloués pour cela.

